



DEPARTEMENT DE LA REUNION



**ARRETE DRH 2026 - 1765**

**PORTANT DELEGATION DE FONCTION  
A MONSIEUR KICHENA DAMOUR-  
6<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le Maire De La Commune De Saint-Pierre,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-18,  
**VU** l'élection du Maire en date du 28 mars 2026,  
**VU** le tableau du Conseil Municipal du 28 mars 2026 déterminant l'ordre des membres du Conseil Municipal et plaçant **Monsieur Kichena DAMOUR au rang de 6<sup>ème</sup> adjoint** au maire.  
**CONSIDERANT** que l'ampleur et la diversité des questions relevant de l'administration municipale, rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /** - Monsieur Kichena DAMOUR est délégué, sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire conformément à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, **pour traiter l'ensemble des questions relatives à la Politique de la ville.**

A ce titre, il est chargé du dispositif de la politique de la ville, en lien avec les élus de quartier et les élus thématiques et notamment :

- de conduire la politique de développement social de ces quartiers, en mettant en œuvre les dispositifs opérationnels adaptés et en mobilisant les financements nécessaires ;
- de définir l'orientation, la coordination, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des dispositifs relevant de la politique de la ville, existants ou à venir, notamment ceux inscrits dans le cadre du contrat de ville (tels que les programmes de réussite éducative, les cités éducatives et tout dispositif assimilé).

**ARTICLE 2 /** - Monsieur Kichena DAMOUR reçoit délégation de signature des actes et des documents afférents à l'instruction des affaires ci-dessus déléguées, exception faite des engagements financiers.

**ARTICLE 3 /** - Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Saint-Pierre, notifié et transcrit dans le recueil des actes administratifs de la commune.

Fait à Saint-Pierre, le 5 AVR. 2026  
Le Maire,

15 AVR. 2026

Notification faite le .....  
Signature

Le Maire  
**David LORION**



Accusé de réception en préfecture  
974-219740164-20260416-DRHAR26\_1765-AU  
Date de télétransmission : 16/04/2026  
Date de réception préfecture : 16/04/2026